



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2026**

N° 20260702_01

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres, dûment convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 25 juin 2026
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 06 juillet au 07 septembre 2026
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-17 du CGCT)	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Guillaume de BLIGNIÈRES
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 06 juillet 2026

PRESENTS : M. Patrick de CASANOVE ; Mme Martine SEGUI ; Mme Cyprine LAVAUD ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES ; M. Yannick SAUBES ; Mme Sylviane LECLOU ; M. Franck SAPIN ; M. André BENICHO ; M. Patrick CONTINI ; Mme Christiane LANTENOIS ; M. Dominique LEBRUN ; M. Mme Brigitte BARTHAS ; Mme Anna CAAMANO ; Mme Lydie LEMOINE ; Mme Alexandra MARTINS DA SILVA ; Mme Angélique MICHAUX ; M. Rémi LAHARIE ; M. Alexandre GILLOIR ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ; M. Alain PEYRELONGUE ; Mme Murielle O'BYRNE CASTRO ; M. Patrick CAZAUX ; Mme Isabelle LEBOEUF ; M. Patrice CORRIHONS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M Jean-Guy RENON, pouvoir à Mme Martine SEGUI ; M. Annabella LESAGE, pouvoir à M. Rémi LAHARIE ; M. Jacques LAHERRE, pouvoir à M. Yannick SAUBES ; Mme Virginie BERTOLI, pouvoir à M. Patrick CAZAUX

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT,
le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

OBJET : REGULARISATION COMPTABLE – APUREMENT DE COMPTES D'ATTENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

VU la demande du comptable public en date du 15 mai 2026 visant à procéder à la régularisation et à l'apurement de comptes d'attente présentant des soldes anciens ne pouvant être justifiés malgré les recherches effectuées ;

CONSIDÉRANT que les opérations inscrites sur les comptes :

- C/5113 « Titres de paiement » pour un montant de 2 037,62 € ;
- C/51178 « Rejets autres valeurs impayées » pour un montant de 180,50 € ;

correspondent à des écritures anciennes pour lesquelles les recherches administratives et comptables ce sont avérées infructueuses ;



CONSIDÉRANT qu'il convient dans un souci de sincérité comptable et de qualité des comptes, de procéder à l'apurement de ces écritures ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'apurement des comptes d'attente suivants :

- C/5113 « Titres de paiement » pour un montant de 2 037,62 €
- C/51178 « Rejets autres valeurs impayées » pour un montant de 180,50 € ;

DÉCIDE D'EFFECTUER cet apurement par l'émission de deux mandats ordinaires imputés à l'article C/65888 « Autres charges diverses de gestion courante » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire,
Thomas GREILSAMER